

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 21 janvier 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues de France option breton, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour l'épreuve écrite d'admissibilité « Composition en français sur un programme de civilisation » du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Ronan CALVEZ  
Professeur des universités

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU